
Atelier de consultation collective et territoriale

Votre organisation / juridiction : SPIP de la MEUSE

Date de l'atelier : le 22 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 15

Informations sur les participants¹ Personnel des Antennes Milieu Ouvert de la MEUSE (CPIP titulaires et 1 contractuel , 2 Agent DDSE)

Genre : 10 femmes et 5 hommes

Âge : de 25 à 50 ans

Ancienneté dans la profession : De 1 à plus de 20 ans

Restitution des échanges :

Thématique : <i>La Justice Pénitentiaire et la Réinsertion</i>	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
La sécurité dans le SPIP : Emplacement des locaux aux abords d'établissements scolaires, Le SPIP n'est pas identifié, Manque de sécurité à l'intérieur des locaux Visite à domicile Véhiculer les PPSMJ : certaines actions nécessitent de véhiculer les PPSMJ pour les accompagner sur des lieux de TIG ou les faire participer à des actions Problème récurant en milieu rural en l'absence de moyens de transport. Placement sous surveillance électronique	 *Repenser la localisation des services avec des plaques visibles, plus de caméras à l'extérieur, portes avec codes à l'intérieur, système d'alarme davantage développé. Un drapeau comme tout établissement pénitentiaire. *Généraliser un système d'alarme pour les personnels en déplacements chez des PPSMJ ou véhiculant des PPSMJ. *Consultation des personnels DDSE pour l'attribution de gilet par lame afin qu'ils puissent choisir du matériel adapté à leur mission.

¹Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

<p>APPI : Traçabilité et sécurité</p>	<p>Intégrer les photos d'identité dans le logiciel comme ce qui se fait dans GENESIS</p>
<p>La question RH :</p> <p>Le manque chronique de personnel quelques-soit la catégorie</p>	<p>Étendre à tous les corps (CPIP, Agents DDSE, Administratifs, cadres) des personnels placés pour répondre aux absences pour maladies , aux postes non pourvus, congés maternité...</p>
<p>La spécialisation de la fonction :</p> <p>Acquisition de compétences accrues non reconnues dans le mode judiciaire et dans la société en général.</p>	<p>Communiquer auprès du grand public sur les missions du SPIP et son rôle dans le système judiciaire</p> <p>Supprimer le terme de <u>travailleurs sociaux</u></p> <p>Créer des pôles spécialisés au sein des services (TIG, DDSE, Enquêtes...)</p> <p>Valoriser les missions du SPIP lors de reportages ou documentaires</p>
<p>La formation initiale :</p> <p>Souvent vécue comme étant inadaptée, insuffisante, Une école trop excentrée au regard de la configuration du territoire national. Des professionnels qui ne se connaissent pas Des formateurs trop éloignés des terrains</p>	<p>Développer les formations -interpersonnelles et améliorer la communication Détention/SPIP Valoriser les missions des Agents DDSE dans les SPIP , leur permettre une évolution de carrière toute en restant en SPIP. Développer une formation spécifique d'Agent DDSE. Développer davantage les formations en région.</p>